



NATIONS UNIES



Première réunion de la
Conférence régionale sur la
population et le développement de
l'Amérique latine et des Caraïbes

Distr.
LIMITÉE

LC/L.3639(CRPD.1/2)
26 juillet 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

Première réunion de la Conférence régionale sur la population
et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes

Pleine intégration de la population et de la dynamique démographique
au développement durable dans un contexte d'égalité et sur la base
de droits: élément essentiel du programme au-delà de 2014

Montevideo, 12-15 août 2013

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

A. HISTORIQUE

En 2012, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a décidé, par la résolution 670(XXXIV), de rebaptiser le Comité spécial sur la population et le développement sous le nom de Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, et a appuyé les autres dispositions figurant dans l'accord 1 adopté par le Comité spécial à sa réunion tenue à Quito du 4 au 6 juillet 2012.

Le Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC a été créé aux termes de la résolution 536(XXV) de la Commission, intitulée "Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes", ainsi que du paragraphe 98 de ce Plan. Le Comité spécial est l'ultime responsable du suivi et de la révision des questions se rapportant à la population et au développement à l'échelon régional. D'autres mandats lui ont été ensuite confiés, comme le suivi de la Stratégie régionale d'exécution en Amérique latine et dans les Caraïbes du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et l'examen des questions relatives à la migration internationale, aux peuples autochtones et aux populations d'ascendance africaine. Pour mieux s'acquitter des nouvelles responsabilités qui lui ont été attribuées, le Comité spécial a tenu ses sessions ordinaires de 2010 et 2012 indépendamment de la trente-troisième et de la trente-quatrième session de la CEPALC.

La Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes assume toutes les fonctions du Comité spécial et agira sur la base et dans le respect du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle se réunira tous les deux ans et son Bureau directeur tiendra au moins une réunion entre les sessions ordinaires. La Conférence régionale reconnaît également l'importance de la participation de la société civile à ses réunions.

Conformément à la décision adoptée à la dernière réunion du Comité spécial, la première réunion de la Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes se tiendra en Uruguay et abordera, comme thème central, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

1. Lieu et date

La première réunion de la Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes sera tenue à Montevideo, du 12 au 15 août 2013.

2. Objectif

Le but de cette réunion sera de dresser le bilan des progrès accomplis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au cours des vingt dernières années en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de définir les principales mesures propres à renforcer son application au-delà de 2014 et à répondre aux problèmes émergents en matière de population et de développement dans la région.

3. Thèmes

Les thèmes qui seront abordés durant la première réunion s'inscrivent dans le cadre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994.

L'ordre du jour provisoire a été élaboré conformément aux dispositions de la résolution 670(XXXIV) de la CEPALC.

Les débats de cette réunion se dérouleront en séance plénière et seront organisés autour de cinq domaines thématiques.

- Rapports de la période 2012-2013 et perspectives pour la période 2013-2015
- Examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- Projet de programme régional en matière de population et de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au-delà de 2014.
- Domaines prioritaires pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- Pleine intégration de la population et de la dynamique démographique au développement durable dans un contexte d'égalité et sur la base de droits

4. Organisation des travaux

La première journée commencera par l'élection du Bureau directeur et par l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence. La Présidence du dernier Bureau directeur du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement, le Secrétariat de la CEPALC et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) présenteront ensuite leur rapport respectif.

La séance suivante sera consacrée à l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+20) dans le cadre duquel le premier document de travail élaboré par le Secrétariat sera soumis à la considération des délégations. Une information sera également présentée sur les résultats de la réunion intergouvernementale sur le Programme d'action du Caire à l'occasion de son vingtième anniversaire (Le Caire, vingt ans après), ainsi que de la réunion des organisations de la société civile sur le même sujet. La réunion se poursuivra avec un débat général sur les expériences nationales en matière de population et de développement et sur les perspectives au-delà de 2014, durant lequel les États membres et associés de la CEPALC pourront informer des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement à l'échelle nationale.

La deuxième journée de la réunion sera consacrée à la discussion du projet de programme régional en matière de population et de développement au-delà de 2014, durant laquelle le deuxième document de travail élaboré par le Secrétariat sera soumis à la considération des délégations. Cette discussion sera suivie des quatre premiers débats-panels des huit discussions prévues pour aborder les questions prioritaires pour la région dans le contexte du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

Les quatre panels restants seront tenus durant la troisième journée et seront suivis d'une Table ronde interinstitutions où sera abordé le thème de l'agenda en matière de population et de développement au-delà de 2014 en Amérique latine et dans les Caraïbes. Un espace sera réservé ensuite à l'examen d'autres thèmes que les délégations jugeront opportun d'analyser et la réunion se terminera par l'examen et l'adoption des accords de la Conférence.

5. Documents

Conformément aux dispositions de la résolution 670(XXXIV), le Secrétariat est chargé de la préparation des documents de fond de la première réunion de la Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes. En exécution de ce mandat, le Secrétariat a élaboré une série de documents qui serviront d'orientation aux thèmes qui devront être abordés dans les débats.

Documents de travail:

- Implementación del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo en América Latina y el Caribe: examen del período 2009-2013 y lecciones aprendidas. Síntesis y balance (LC/L.3640(CRPD.1/3))
- Propuesta de agenda regional en población y desarrollo para América Latina y el Caribe después de 2014 (LC/L.3641(CRPD.1/4))

Document de référence:

- Informe del Comité Especial de la CEPAL sobre Población y Desarrollo (Quito, 2012) y resolución 670(XXXIV) del trigésimo cuarto período de sesiones de la CEPAL (DDR/5)
- Implementación del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo en América Latina y el Caribe: examen del período 2009-2013 y lecciones aprendidas (LC/L.3642)
- Informe regional de América Latina y el Caribe sobre la Encuesta Mundial sobre el cumplimiento del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo y su seguimiento después de 2014 (LC/L.3634)
- Informe de actividades del Centro Latinoamericano y Caribeño de Demografía (CELADE)-División de Población de la CEPAL durante el período 2012-2013 (LC/L.3643)
- Contribuciones de la CEPAL en la implementación de la Carta de San José sobre los derechos de las personas mayores en América Latina y el Caribe (DDR/1)
- Contribuciones de la CEPAL en el campo de la migración internacional desde los derechos humanos y el desarrollo (DDR/2)
- Contribuciones de la CEPAL en asuntos de pueblos indígenas y afrodescendientes desde una perspectiva de derechos (DDR/3)
- El apoyo de la CEPAL a los censos de población y de vivienda de la década de 2010 (DDR/4)
- América Latina: avances y desafíos de la implementación del Programa de Acción de El Cairo, con énfasis en el período 2004-2009, Documento de Proyecto N° 311 (LC/W.311)

- Appraisal and conclusions from the 1994-2009 review of the implementation of the Cairo Programme of Action in the Caribbean, Project Document, N° 318 (LC/W.318)
- Entre los progresos y las asignaturas pendientes: 15 años del Programa de Acción de El Cairo en América Latina y el Caribe, con énfasis en el período 2004-2009, Documento de Proyecto, N° 317 (LC/W.317)
- Conmemoración del décimo aniversario de la celebración de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo: acciones emprendidas para la implementación del Programa de Acción en América Latina y el Caribe, série Población y desarrollo, N° 55 (LC/L.2064/Rev.1-P)
- Cinco años después de El Cairo. América Latina y el Caribe: logros y desafíos en la ejecución del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo (LC/DEM/R.297)
- América Latina y el Caribe: examen y evaluación de la ejecución del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo (LC/DEM/G.184/E)

Les délégations seront également saisies de documents des Caraïbes qui serviront de base aux débats de la réunion.

B. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
3. Rapports d'activités de la période 2012-2013 et perspectives pour la période 2013-2015
4. Mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
5. Débat général sur les expériences nationales en matière de population et de développement et perspectives au-delà de 2014
6. Projet de programme régional en matière de population et de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au-delà de 2014
7. Domaines prioritaires dans le cadre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
8. Questions diverses
9. Examen et adoption des accords de la Conférence

C. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau

Conformément aux dispositions du Règlement de la CEPALC (LC/G.1403/Rev.7), il incombe, en premier, d'élire un Président, deux vice-présidents au moins et un rapporteur. Il est proposé de définir la composition de ce Bureau durant la réunion des chefs de délégation qui sera tenue le 13 août 2013, avant le début des travaux. Les membres du Bureau resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Les délégations seront saisies, en vue de son examen et adoption, de l'ordre du jour provisoire (LC/L.3619(CRPD.1/1)) élaboré par le Secrétariat, en consultation avec la Présidence du dernier Bureau directeur du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement et le pays hôte de la première réunion de la Conférence régionale. Les États membres pourront formuler des commentaires ou proposer les amendements qu'ils estimeront pertinents, conformément au Règlement de la CEPALC.

3. Rapports d'activités de la période 2012-2013 et perspectives pour la période 2013-2015

La Présidence du Bureau directeur du Comité spécial sur la population et le développement fera rapport sur les activités menées depuis la dernière réunion du Comité, notamment en ce qui concerne la préparation de la première réunion de la Conférence régionale.

Par ailleurs, le Directeur du CELADE-Division de la population de la CEPALC rendra compte des activités menées par le Secrétariat au cours de l'année écoulée, en particulier dans le cadre du soutien technique apporté à la réalisation des engagements contractés par les gouvernements aux termes de l'accord 2, "Population, territoire et développement durable et autres domaines prioritaires", adopté à la réunion du Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement, tenue à Quito du 4 au 6 juillet 2012.

Enfin, la Directrice du Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) présentera un rapport des activités menées et prévues par le Fonds à l'échelon régional dans le cadre du Programme d'action du Caire, ainsi que sur les mesures considérées essentielles pour poursuivre l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du processus lié au vingtième anniversaire de la Conférence.

4. Mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement

Compte tenu de l'existence de différences considérables dans la mise en œuvre de plusieurs aspects du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et reconnaissant que de nombreux gouvernements ne pourront atteindre les buts et les objectifs fixés pour 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, dans sa résolution 65/234 du 5 avril 2011, de proroger au-delà de 2014 le Programme d'action et les principales mesures pour la poursuite de son application et d'en assurer le suivi afin d'en atteindre pleinement les buts et objectifs. Dans sa résolution, l'Assemblée souligne que les gouvernements doivent s'engager de nouveau, au plus haut niveau politique, à atteindre les buts et objectifs du Programme d'action du Caire et qu'il importe de préserver les

acquis de la Conférence, de faire face aux nouveaux défis associés à l'évolution de la thématique du développement, et d'intégrer davantage les objectifs ayant trait à la population et au développement dans les mécanismes de développement mondiaux.

Dans ce contexte, et conformément aux décisions adoptées à la dernière réunion du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement, le Secrétariat soumettra à la considération des délégations le premier document de travail élaboré pour la Conférence régionale, intitulé "Implementación del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo en América Latina y el Caribe: examen del período 2009-2013 y lecciones aprendidas. Síntesis y balance". Ce document contiendra un état des lieux en la matière sur la base du suivi d'indicateurs liés aux cibles quantitatives établies de façon explicite dans le Programme d'action, ainsi qu'un examen des mesures adoptées par les pays en vue de sa mise en œuvre. L'analyse inclura les points de vue d'acteurs non gouvernementaux. Un des principaux résultats escomptés est la systématisation des leçons apprises qui pourraient s'appliquer au suivi du programme futur en matière de population et de développement dans la région.

Document de travail:

- Implementación del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el desarrollo en América Latina y el Caribe: examen del período 2009-2013 y lecciones aprendidas. Síntesis y balance (LC/L.3640(CRPD.1/3))

5. Débat général sur les expériences nationales en matière de population et de développement et sur les perspectives au-delà de 2014

Les États membres de la CEPALC présenteront leurs rapports respectifs sur les expériences nationales en ce qui concerne l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier dans les aspects qui devront être abordés au-delà de 2014. Ce débat sera également ouvert aux interventions d'organismes internationaux et intergouvernementaux, ainsi que d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et d'institutions universitaires.

6. Projet de programme régional en matière de population et de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au-delà de 2014

À la lumière de la résolution 65/234 adoptée le 5 avril 2011 par l'Assemblée générale des Nations Unies et en exécution des décisions prises à la dernière réunion du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement, le Secrétariat soumettra à la considération des délégations le deuxième document de travail élaboré pour la Conférence régionale, intitulé "Propuesta de agenda regional en población y desarrollo para América Latina y el Caribe después de 2014".

Dans ce document, le Secrétariat définit et propose une série de thèmes et de perspectives dont l'inclusion devrait être considérée prioritaire dans le Programme de population et de développement pour la région au-delà de 2014, sur la base des leçons apprises dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement à l'échelle régionale, ainsi que du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement, des tendances régionales et mondiales du développement économique et social et des spécificités de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière socio-économique, culturelle et institutionnelle.

Document de travail:

- Propuesta de agenda regional en población y desarrollo para América Latina y el Caribe después de 2014 (LC/L.3641(CRPD.1/4))

7. Domaines prioritaires dans le cadre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

Huit panels seront organisés en séances consécutives pour aborder des questions relatives à la population et au développement au-delà de 2014 considérées prioritaires dans le projet de programme présenté ci-dessus. L'objectif poursuivi est que les commentaires qui seront formulés à ces panels contribuent à enrichir le débat sur le projet de programme.

Le but du premier panel sera d'aborder les droits, les besoins et les demandes des enfants, des adolescents et de jeunes; d'offrir une vision intégrée du processus de formation; de tenir compte des spécificités de leurs différentes étapes et d'analyser les politiques et programmes pertinents pour tirer parti des opportunités et assurer la réalisation égalitaire des droits de toutes les personnes à chaque étape de leur vie.

Le deuxième panel analysera les opportunités et les conséquences sociales et économiques de la dynamique démographique. Les participants étudieront les différentes options susceptibles de transformer le dividende démographique en possibilité concrète d'accélérer le développement économique et social, et analyseront les manières d'adapter les politiques de santé aux enjeux résultant de l'évolution du profil épidémiologique résultant de la transition démographique et épidémiologique. Ils se pencheront également sur les mesures à prendre pour que les soins soient reconnus et inclus dans les systèmes de protection sociale.

Le troisième panel sera consacré à l'examen des différents aspects liés à l'égalité des genres, notamment la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence sexuelle et l'impact de ce phénomène sur leurs droits humains, y compris la santé sexuelle et reproductive, le partage des responsabilités dans les activités de soins et l'élaboration de politiques de protection sociale de type universel qui contribuent à une division sexuelle du travail non discriminatoire et à un équilibre plus équitable entre les activités de production et de procréation pour les femmes et les hommes; les mécanismes de promotion de la femme et les stratégies à appliquer pour progresser dans l'élaboration de politiques d'égalité des genres, ainsi que de politiques publiques qui facilitent l'autonomie physique, économique et politique des femmes.

Dans le cadre du quatrième panel, les participants aborderont différentes questions liées aux droits reproductifs et sexuels. Ce panel sera notamment l'occasion de dresser un bilan de la réalisation de l'objectif d'accès universel à des services adéquats, opportuns et de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive et de mettre en lumière les carences qui persistent dans l'accès à ces services. Les participants auront l'occasion d'analyser des stratégies réussies de réduction de la mortalité maternelle dans le cadre d'une prise en charge intégrale de la santé des femmes, et de discuter de la garantie de l'exercice des droits reproductifs et sexuels, considérant le rôle essentiel de l'éducation sexuelle.

Le cinquième panel permettra d'analyser et de débattre des principaux aspects de la migration internationale latino-américaine et des Caraïbes, et en particulier la situation des droits des personnes migrantes et les rapports existant entre les processus migratoires et le développement et l'égalité. Les participants à ce panel aborderont la question de la contribution des personnes migrantes aux pays

d'origine et de destination, les spécificités de leur participation en fonction de groupes particuliers, l'état des lieux en matière de dialogue et de coopération internationale, ainsi que les stratégies de protection de toutes les personnes migrantes.

Le sixième panel aura pour thèmes l'inégalité territoriale, la mobilité spatiale et la vulnérabilité environnementale. Les participants exposeront les principales tendances de la redistribution spatiale de la population (y compris l'urbanisation) de la migration interne et des établissements dans la région. Le débat portera sur la possibilité d'influencer ces tendances par le biais de politiques publiques et leurs éventuelles conséquences pour l'avenir. Le panel permettra également de définir les options de politique susceptibles de confronter les enjeux actuels en matière de population et des territoires, ainsi que les inégalités territoriales en termes d'accès aux opportunités, la vulnérabilité environnementale et sociale associée à la localisation géographique, le développement urbain et rural et l'exercice des droits indépendamment de la localisation des personnes.

Le septième panel, consacré au thème "Populations autochtones: pluralisme des cultures et droits" se penchera sur la dynamique démographique propre aux populations autochtones et sur ses conséquences du point de vue des politiques; les progrès et les carences en matière de mise en œuvre du droit à la santé, y compris les droits sexuels et reproductifs de ces populations, et les enjeux qui subsistent pour progresser dans le respect et la garantie de leurs droits territoriaux. Il sera tenu compte, dans l'examen de ces questions, des spécificités sociales et territoriales de chacune de ces populations ainsi que des facteurs structurels qui engendrent l'inégalité.

Le huitième et dernier panel sera centré sur le thème "Populations d'ascendance africaine: droits et combat contre la discrimination raciale". Ce panel sera l'occasion de dresser un tableau des inégalités socio-économiques existant dans la région, dans lequel il apparaît que celles-ci frappent en particulier les personnes d'ascendance africaine et que la condition ethnique et raciale est un facteur d'aggravation des inégalités entre hommes et femmes, entre générations et entre territoires. Les participants analyseront notamment la situation relative au droit à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, ainsi que les carences dans la réalisation des droits humains des personnes d'ascendance africaine, et pourront débattre des politiques, des programmes et des mesures susceptibles de contribuer au combat contre la discrimination raciale dans la région.

8. Questions diverses

Dans le cadre de ce point de l'ordre de jour, les représentants sont invités à soulever toute question dont l'examen leur semblera opportun.

9. Examen et adoption des accords de la Conférence

Les accords de la Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes seront soumis à la considération des participants à la Conférence, et approuvés conformément au règlement de la CEPALC.